



ACTUALISER SES TECHNIQUES DE PAIE

Contexte

L'évolution permanente de la législation relative à la paie nécessite de se former chaque année ; la garantie d'une paie conforme à la législation ne peut s'envisager sans une mise à jour de ses connaissances

Objectifs

- Connaître les mécanismes essentiels de la paie du salaire brut au salaire net.
- Maîtriser les règles de calcul des cotisations.
- Rémunérer les absences (congrés payés et maladie).
- Renforcer son autonomie dans son travail quotidien.

Programme

- **La détermination du salaire brut :**
 - La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :
 - Notion de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur payé
 - Les modes de rémunération du travail à temps plein : sur la semaine, sur plusieurs semaines (quatorzaine, cycle) ou sur l'année (jours de RTT, modulation) : paiement des heures normales et des heures supplémentaires.
 - Les modes de rémunération du travail à temps partiel : sur la semaine, sur plusieurs semaines (« mois ») ou sur l'année (modulation, etc...) paiement des heures normales et des heures supplémentaires
 - La paie des cadres
 - La rémunération de l'absence :
 - Le calcul de la retenue salariale pour l'absence
 - Les congés payés (règle du maintien de salaire ou du dixième)
 - La maladie, l'accident du travail, et la maternité : calcul des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthode de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation
- **La détermination du salaire net :**
 - Les assiettes plafonnées (tranche A, ou B ou C) (proratisation, réduction, régularisation annuelle ou progressive)
 - Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non cadres et cadres) (URSSAF, CGS et CRDS, ASSEDIC, ARRCO et AGIRC, GMP...)
- **La détermination du salaire net à payer :**
 - Les retenues sur salaire net des remboursements d'acomptes, d'avances et de prêts
 - Le mécanisme de la saisie-arrêt
- **Le solde de tout compte :**
 - L'annualisation et le compte individuel de compensation en cas de départ en cours d'année
 - Les indemnités de départ (calcul et charges sociales) : licenciement, retraite, précarité CDD, transactionnelle
 - Les documents obligatoires de fin de contrat de travail

Date(s) et lieux :

22, 23 et 24 mars 2021 - Strasbourg

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarif (hors repas) :

690 € adhérent

930 € non adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Responsable ressources humaines et de la formation /

Responsable de paie / Comptable

Formation sans prérequis

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et/ou méthodologiques ;

Analyse des textes et de la jurisprudence

Échanges de pratiques au sein du groupe ;

Remise d'un support pédagogique

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

• Évaluation des acquis en cours de formation : quiz

• Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Intervenants :

Catherine AUDIAS,

Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master

Spécialisé en management des structures d'action sociale.

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes